

Un conte de fées moderne

Ce n'est pas en restant assis qu'on laisse des empreintes dans le sable !



Complexité



7-13 ans



60 minutes



4-30



Discrimination



Éducation et
Loisirs



Violence

Type d'activité

Histoires à raconter, discussion

Aperçu

Chacun à leur tour, les enfants racontent une histoire basée sur une série d'images et découvrent la véritable histoire d'esclavage moderne qui se cache derrière le conte de fées.

Objectifs

- Présenter la question du travail des enfants et de l'esclavage moderne
- Favoriser l'écoute active
- Découvrir la Cour européenne des droits de l'homme (pour les plus grands)

Préparation

Faites des copies des dessins, une par enfant ou par binôme.

Pour chaque enfant, faites des copies de la version de la CDE adaptée aux enfants.

Matériels

- Bâton de parole
- Copies de la séquence dessinée (voir « À distribuer »)
- Copies de la version de la CDE pour les enfants

Instructions

1. Demandez aux enfants de former un cercle pour raconter une histoire différemment. Essayez de créer une atmosphère mystérieuse. Expliquez-leur la fonction du « bâton de parole » : seule la personne qui l'a entre les mains peut parler. Lorsqu'elle a fini de s'exprimer, elle doit le faire passer à quelqu'un d'autre.
2. Disposez les images de manière à ce qu'ils les voient toutes. Expliquez-leur qu'avec ces images, ils vont devoir imaginer ensemble l'histoire d'une fille prénommée Siwa. Distribuez ensuite les images, une par enfant ou par binôme. Expliquez que cette image représente la partie de l'histoire que l'enfant ou le binôme va devoir raconter. Donnez aux enfants le temps de réfléchir à ce que les images représentent et d'en discuter avec leur éventuel partenaire.
3. Soyez le premier à prendre le bâton pour montrer aux enfants en quoi consiste la tâche de conteur. Passez ensuite le bâton à l'enfant qui souhaite commencer l'histoire. Expliquez que la personne qui souhaite parler ensuite doit présenter son image ; si plusieurs enfants veulent prendre la parole, l'orateur décidera à qui il donnera le bâton de parole.
4. À la fin, demandez aux enfants s'ils souhaitent entendre la véritable histoire qu'illustrent ces images. Racontez ou lisez l'histoire de Siwa.

Débriefing et évaluation

1. Faites un débriefing de l'activité à l'aide des questions suivantes :
 - Était-il difficile de raconter l'histoire de Siwa à partir des images ? Pourquoi ?
 - L'histoire que vous avez inventée à partir des images était-elle proche de la véritable histoire ?
 - Qu'avez-vous pensé de l'histoire de Siwa ? Qu'avez-vous ressenti ?
 - Avez-vous des questions sur l'histoire de Siwa ?
2. Instaurez un débat sur le travail des enfants et les formes d'esclavagisme moderne en posant des questions telles que :
 - Qu'est-ce qu'un esclave ?
 - En quoi la situation de Siwa ressemblait-elle à de l'esclavage ?
 - Pensez-vous que l'histoire de Siwa pourrait se produire dans votre pays ? Avez-vous connaissance de tels exemples ?
 - Y a-t-il encore des esclaves dans le monde aujourd'hui ?
3. Donnez aux enfants des copies de la CDE, de la DUDH ou de la Convention européenne des droits de l'homme dans leurs versions adaptées aux enfants. Établissez un rapport entre l'histoire de Siwa et les droits humains.
 - Qu'arrive-t-il aux enfants obligés de travailler ? Quelles en sont les conséquences sur leur santé physique et psychologique ?
 - En quoi le fait d'être contraint à travailler affecte-t-il leurs droits ? Pouvez-vous citer l'un des droits de Siwa prévus par la CDE qui a été violé ?
 - Que pouvons-nous faire pour nous assurer que les enfants ne soient pas contraints de travailler ?

Suggestions de suivi

Une activité traitant de questions susceptibles de bouleverser les enfants ne doit pas être abordée isolément. Poursuivez avec une courte activité, mais affirmative et positive. Par exemple : « LES DROITS HUMAINS SUR UNE CARTE » ou « REGARDER OU PORTER SECOURS ? »

Avec des enfants plus grands, utilisez la bande dessinée du Conseil de l'Europe qui aborde ce sujet. Consultez-la pour en vérifier la pertinence pour votre groupe : https://www.coe.int/t/DG2/TRAFFICKING/COMICS/default_fr.asp

Idées d'action

Les enfants peuvent enquêter sur les lois de leur pays contre le travail des enfants. Demandez-leur d'examiner des questions comme le temps de travail légalement autorisé pour les enfants, l'âge à partir duquel ils sont autorisés à travailler et les formes de travail autorisées. Les enfants ont-ils besoin de la permission de leurs parents/tuteurs pour travailler ?

Les enfants peuvent préparer et conduire une enquête pour découvrir combien de temps ils consacrent aux tâches domestiques et lesquelles. Travailler dans sa famille peut-il être considéré comme une forme de travail des enfants (par ex. : garde d'enfants, ménage, aide aux parents dans leur travail) ? Garçons et filles aident-ils leurs familles dans une même mesure ?

Organisez une campagne pour lutter contre le travail des enfants et la traite des êtres humains.

Conseils pour l'animateur

Vous pouvez utiliser un chapeau ou n'importe quel autre objet à la place du bâton de parole. Les enfants peuvent avoir besoin d'aide pour raconter l'histoire à partir des images ou pour organiser les images selon une séquence logique. Vous pouvez orienter l'histoire de manière à ce qu'elle soit

plus proche de la réalité en y participant vous-même, en tant que conteur.

Vous devrez peut-être expliquer le concept de traite : la traite des êtres humains est « le déplacement de personnes par des moyens tels que la force, la fraude, la coercition ou la tromperie, dans le but de les exploiter » (Unseen UK).

L'histoire de Siwa risque d'être bouleversante pour certains enfants : soyez prêt à répondre à toutes leurs questions. Vous devriez également être en mesure de leur indiquer des personnes ou des organisations qui pourraient les aider si eux-mêmes ou d'autres personnes se trouvaient dans une situation similaire.

L'histoire de Siwa est basée sur une affaire réelle jugée par la Cour européenne des droits de l'homme (*Siliadin c. France*, requête n° 73316/01) ; vous trouverez un résumé de l'affaire à l'adresse : <http://hudoc.echr.coe.int/>. L'histoire présentée ici ne mentionne volontairement pas le pays d'origine de Siwa (le Togo), pour ne pas amener les jeunes participants à penser que la plupart des enfants exploités viennent d'Afrique ou de régions non européennes. Vous pouvez modifier l'histoire pour refléter la situation dans votre pays. Cependant, évitez d'insinuer que la traite n'a lieu qu'en dehors de l'Europe car, malheureusement, il existe de nombreux cas de traite d'enfants entre pays européens ou sur le territoire de pays européens.

Vous devez pouvoir expliquer les autres instruments qui interdisent le travail des enfants en dehors de la CDE. Voir les textes de référence au chapitre V (sections consacrées à l'éducation et aux loisirs, et à la migration, respectivement).

Aidez les enfants à faire la différence entre le travail qu'ils peuvent faire pour aider leur famille, à la maison par exemple, et le travail abusif auquel sont contraints certains.

Dans le monde entier, les filles bénéficient de moins de loisirs que les garçons et sont plus sollicitées pour des travaux non rémunérés. Vous pouvez analyser les différences en termes d'attentes vis-à-vis des garçons et vis-à-vis des filles, et faire le lien avec l'égalité de genre.

Adaptations

Pour les plus grands : remplacez l'histoire de Siwa dans le contexte de la Cour européenne des droits de l'homme à l'aide des questions suivantes :

- Siwa et son avocat ont porté son affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme. Avez-vous déjà entendu parler de cette Cour ? Quels changements l'histoire de Siwa a-t-elle apportés ?
- Qu'a décidé la Cour dans l'affaire de Siwa ? Quel en a été le résultat ?
- Votre pays a-t-il signé la Convention européenne des droits de l'homme ?
- En tant qu'enfant, pouvez-vous solliciter la Cour européenne des droits de l'homme ? Que peut-elle faire pour vous ?

Pour les plus jeunes : numérotez les images et disposez-les de manière à permettre aux enfants de visualiser la séquence des événements. Faites particulièrement attention aux questions que vous posez, et utilisez les cartes illustrées pour la CDE, ou posez simplement des questions d'ordre général sur les droits de l'enfant ou les droits humains.

Informations complémentaires

- Sur la Cour européenne des droits de l'homme : www.echr.coe.int
- Pour visualiser une vidéo sur la Cour européenne des droits de l'homme : www.youtube.com/watch?v=M0cmUQTgjCw
- Sur la campagne du Conseil de l'Europe pour lutter contre la traite des êtres humains : <https://www.coe.int/fr/web/anti-human-trafficking/home>



À distribuer

L'histoire de Siwa

Il était une fois, il n'y a pas si longtemps, une jeune fille qui s'appelait Siwa. Sa famille était très pauvre. Ses parents étant décédés quand elle était petite, elle avait été recueillie par son oncle.

En grandissant, Siwa réalisa que le monde était bien plus vaste que son seul pays et qu'il existait d'autres endroits intéressants à visiter. Mais, comme la plupart des habitants de son pays, Siwa était pauvre et n'avait pas d'argent pour voyager.

Un jour pourtant, son oncle imagina un plan. Il suggéra d'envoyer Siwa en France, pour qu'elle y vive avec Mme X, l'une de ses connaissances. Siwa était excitée à l'idée de voyager et avait hâte de partir. L'oncle conclut avec Mme X qu'elle paierait à Siwa un billet d'avion pour son pays. Siwa vivrait sous son toit et aiderait sa famille dans les tâches ménagères jusqu'à ce qu'elle ait gagné le montant de son billet d'avion. C'est ainsi que Siwa embarqua dans un avion et partit pour la France. Elle avait hâte de vivre toutes ces nouvelles expériences. Mme X avait promis de l'inscrire à l'école et de s'occuper de ses papiers officiels pour lui permettre de voyager librement et de parcourir ce nouveau pays.

Cependant, quand Siwa arriva chez Mme X, les choses commencèrent à se gâter. Mme X n'était pas aussi sympathique que la jeune fille l'avait imaginé. Elle exigeait de Siwa qu'elle s'occupe de ses enfants et qu'elle fasse le ménage toute seule. Quand Siwa reparla d'aller à l'école, Mme X répondit que cela pouvait attendre.

Après quelque temps, Mme X expliqua à Siwa qu'elle allait vivre avec Mme Y pendant un moment. Siwa espérait qu'elle allait pouvoir aller à l'école et profiter enfin de son séjour dans ce nouveau pays. Malheureusement, Mme Y était pire que Mme X. La vie de Siwa devint encore plus dure. Elle devait commencer à travailler tôt le matin et ne pouvait aller se coucher que tard dans la nuit. Et, même durant ces courtes nuits, elle ne pouvait pas se reposer car elle dormait à même le sol de la chambre des enfants et devait s'occuper du bébé qui se réveillait en pleurs plusieurs fois par nuit. Elle était chargée du ménage, de la cuisine et de la garde des enfants, et n'avait même pas le droit de quitter la maison pour se promener en ville. Sa vie était misérable. Siwa regrettait même d'avoir quitté son pays.

Un matin, Siwa obtint la permission de se rendre à un office religieux. Mais au lieu d'y aller, elle prit son courage à deux mains et frappa à la porte d'un voisin. Elle demanda de l'aide au jeune couple qui vivait là et lui raconta son histoire. Ils furent choqués. Ils ne pouvaient pas imaginer que quelqu'un puisse être traité comme un esclave à notre époque. L'histoire de Siwa ressemblait à un mauvais rêve, mais elle ne semblait pas pouvoir se réveiller. Elle devait trouver un moyen de s'en sortir seule.

Le couple fit entrer Siwa chez lui et signala son cas à la police. À la suite de l'enquête, Mmes X et Y ont été inculpées. Toutefois, cette sanction ne satisfaisait pas Siwa. Elle voulait s'assurer qu'aucun autre enfant ne soit confronté à une telle situation. Ainsi, avec l'aide de son avocat, elle intenta une action auprès de la Cour européenne des droits de l'homme pour que la France modifie ses lois afin de protéger les enfants de ce type d'esclavage. La Cour partageait l'avis de Siwa et exigea de la France qu'elle veille à empêcher toute forme de travail forcé à l'avenir. Siwa était enfin heureuse. Non seulement elle avait réussi à s'échapper de la maison de Mme Y, mais elle s'était également assurée qu'aucun enfant de ce pays ne vive la même expérience.

Source : adapté de l'affaire jugée par la Cour européenne des droits de l'homme *Siliadin c. France*, requête n°73316/01

